



Dois-je accepter de signer la rupture si oui, sous quelles conditi

Par marliatou, le 02/10/2010 à 09:37

Bonjour,

Je suis dans une famille dans le cadre de "logement contre services". On a signé le contrat et voici que mon emploi du temps ne correspond pas exactement à leurs attentes alors ils me demandent de rompre le contrat.

Venant de loin et ne sachant pas où aller, quels sont mes droits ?

Merci d'avance.